

Sites de la ville

Blogs de la ville

VOTRE  
MAIRIEDÉCOUVRIR  
LILLE

CULTURE

SPORT &  
LOISIRSEDUCATION  
&  
ENSEIGNEMENTCADRE DE  
VIEURBANISME  
& LOGEMENT

ECONOMIE



Sites de la Ville



23 SEPT. 2011 MIN 7° MAX 19° QUALITÉ DE L'AIR : 3


 Endpoint Security by Bitdefender  
 Cette page est sûre

Lille Solidaire

Lille Attractive

Lille Durable

Lille citoyenne

VOTRE MAIRIE

CULTURE &  
LOISIRS

DÉCOUVRIR LILLE

EDUCATION &  
ENSEIGNEMENT

SPORT

URBANISME &  
LOGEMENT

CADRE DE VIE

ECONOMIE &  
EMPLOI

Vous êtes ici : Accueil &gt; Lille Solidaire &gt; Action sociale &gt; Aides sociales

Aa + Aa -

Imprimer

Partager

Télécharger en PDF

## Aides sociales

### Aides sociales

La précarité et l'exclusion touchent de nombreux citoyens de notre ville. La crise économique, que nous traversons, a amplifié les inégalités, les services territoriaux de l'action sociale oeuvrent au quotidien pour améliorer l'accompagnement et le soutien de celles et ceux qui souffrent dans notre ville et trouver ainsi des solutions durables.

Ils sont présents sur les 10 quartiers de la Ville et regroupent les référents rSa, les travailleurs sociaux et les chargés d'animation du dispositif d'insertion professionnelle.

Ces professionnels de terrain ont pour mission de répondre à vos besoins de manière globale et coordonnée (sui rSa, prévention des expulsions locatives, urgences sociales...) et de trouver avec vous des solutions durables.

#### > Vous êtes menacé d'expulsion ?

Les équipes territoriales de la direction ont également pour mission d'accompagner les familles qui présentent des impayés de loyers et/ou contre

lesquelles une procédure d'expulsion est engagée.

Cet accompagnement peut être mobilisé en vue de la recherche de solutions amiables avec le bailleur, par l'intervention de dispositifs d'aide (Fond Solidarité Logement) ou par l'intervention d'un partenaire associatif.

A cette occasion, une étude attentive de voter budget sera réalisé afin de trouver avec vous des solutions durables.

## > Vous occupez un logement insalubre ?

---

La Ville s'est engagée dans la lutte contre l'habitat indigne. Elle coordonne la mise en œuvre de l'accompagnement social des occupants en difficulté jusqu'à l'amélioration de leur situation logement.

Vous pouvez alerter votre Mairie de quartier et déposer une plainte en insalubrité au service d'hygiène de l'Hôtel de Ville. Vous pouvez également être accompagné par un travailleur social de la Ville ou par une association missionnée à cet effet par la Ville.

Des cellules opérationnelles de lutte contre l'insalubrité et l'indécence des logements sont organisées également dans les quartiers afin de renforcer l'action de la ville dans la lutte contre le logement insalubre.

## > Vous rencontrez des difficultés pour payer vos factures d'eau, électricité, gaz ?

---

La Ville et son CCAS luttent contre la précarité énergétique. Ainsi, ils travaillent sur le développement du nombre de personnes pouvant bénéficier des tarifs sociaux de l'énergie mais aussi sur la prévention des coupures d'accès à l'énergie. Cette action est menée en partenariat avec les fournisseurs de fluides.

Pour la fourniture d'électricité, il s'agit du Tarif de Première Nécessité (TPN). Pour la fourniture de gaz naturel, il s'agit du Tarif Spécial de Solidarité (TSS).

Pour pouvoir bénéficier de ces tarifs, les ressources annuelles doivent être inférieures ou égale au plafond permettant de bénéficier de la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C).

La direction travaille également sur la médiation à domicile des Lillois menacés de coupure d'électricité et de gaz et l'organisation de sessions d'information pour les professionnels.

Des aides peuvent vous être octroyées dans le cadre du fonds de solidarité logement. Au besoin, les équipes du CCAS peuvent négocier avec vous un échelonnement de vos dettes énergétiques auprès des fournisseurs.

## > Vous rencontrez une difficulté financière suite à un événement particulier ?

---

En cas de difficultés financières ponctuelles, le CCAS ou les mairies de quartier peuvent vous délivrer, de manière exceptionnelle une aide financière.

Cette aide peut prendre la forme d'un secours versé en espèce, d'une avance remboursable ou une aide alimentaire.

Ces aides obéissent à des critères de résidence et de ressources.

Le centre communal d'action sociale pourra vous orienter vers un partenaire associatif ou vers les service sociaux du département pour une aide complémentaire.

N'hésitez pas à nous contacter !

## Vous rencontrez des difficultés budgétaires ?

---

Au-delà d'une difficulté particulière, vous rencontrez des difficultés à boucler votre budget.

La Ville vous propose des solutions aux personnes rencontrant des difficultés budgétaires et de prévenir ainsi le surendettement. La direction des solidarités et de la santé porte des projets autour de l'accompagnement budgétaire en partenariat avec des organismes bancaires.

N'hésitez pas à vous renseigner auprès de l'accueil de votre **mairie de quartier**.

## > Les urgences

---

Un accueil social lié à l'urgence est assuré. En cas d'incendie, de dégâts des eaux et de signalement de personnes en détresse, les équipes territoriales peuvent apporter des réponses dans l'urgence, en lien avec les autres services de la Ville de Lille.

Tél. : 03.20.49.57.49

Horaires : 8h30-12H30 et 13h30-17h, du lundi au vendredi

Après 17h : lien vers le SMIU, Tél. : 03 20 49 56 66, 7 jours sur 7

## > Le Grand Projet Urbain

---

Le grand projet urbain vise à apporter de la « qualité de ville » dans tous les quartiers en améliorant les logements et l'environnement. Dans ce cadre, la direction des solidarités et de la santé assure le suivi des usagers concernés par les opérations de relogement. Elle oriente et accompagne également les ménages rencontrant des difficultés soit vers un suivi social, soit vers l'insertion professionnelle.

## > L'hébergement d'urgence

---

Chaque année, pendant la période hivernale, le CCAS de Lille met à disposition 2 bâtiments pour offrir un abri aux personnes qui n'en ont pas.

Si vous croisez une personne qui dort dans la rue, faites le 115 ! Le 115 (samu social) oriente les personnes sans abri vers des associations partenaires.

Le 115 est un numéro d'urgence sociale gratuit et anonyme.

## > Vous rencontrez des difficultés à faire valoir vos droits ?

---

Le centre communal d'action sociale permet l'ouverture des droits civils, civiques et sociaux à toute personne dépourvue de domicile stable qui présente un lien avec la commune.

Pour toute demande de domiciliation, veuillez vous rapprocher de votre mairie de quartier, qui instruira votre dossier sur critères.

Au besoin, vous pouvez vous rapprocher de la **maison de la médiation et du citoyen**.

## > La scolarisation des enfants sans domicile

---

Depuis 2009, la municipalité permet aux enfants vivant à la rue d'être scolarisés dans les écoles lilloises. Une procédure réunissant la direction des solidarités et de la santé, la direction des quartiers, la direction des actions éducatives, la caisse des écoles, des structures associatives et l'éducation nationale permet d'aller au devant de ces enfants, de les évaluer et de les inscrire dans une école lilloise.

## Contact :

---

### **Direction des solidarités et de la santé**

Services territoriaux d'action sociale

Accueil social et solidaire – 03.20.49.55.21

 [Haut de page](#)

